

Les renseignements suivants ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs, qui ont à chaque instant l'occasion de voir fonctionner sous leurs yeux les métiers à la Jacquart :

On se rappelle la découverte de M. Bonelli ; l'application de l'électricité aux métiers pour le tissage des étoffes. Les expériences du savant ont été suivies avec le plus grand intérêt ; mais dans l'application de son procédé, de sérieuses difficultés se sont souvent produites, et de grandes dépenses ont été nécessitées pour y remédier sans qu'il fût toujours possible d'y parvenir.

Un autre inventeur, M. Froment, s'est contenté d'appliquer uniquement l'électricité au métier dit à la Jacquart, et son procédé ne laissait rien à désirer. Les métiers fonctionnent avec autant de régularité que d'exactitude, et ils produisent toutes sortes d'étoffes en soie. Dans un rapport qu'il vient de faire à l'Académie des sciences, M. de Sémarmont a fait passer sous les yeux de ses collègues un magnifique morceau d'étoffe fond rouge, broché de larges rosaces, d'un travail aussi net, aussi parfait que tout ce qu'on peut voir sortir des ateliers de Lyon.

Cette opinion a été appuyée par M. Chevreul, qui a ajouté que les ateliers de M. Froment avaient été visités par les membres du comité consultatif des manufactures, par ceux de la Chambre du commerce, et que tous avaient été d'accord pour rendre justice à la perfection du système de M. Froment.

Un médecin cité comme témoin à la requête d'un prévenu, dans une affaire de police correctionnelle, et n'ayant aucune connaissance personnelle des faits, a-t-il le droit de refuser de répondre à des interpellations n'ayant pour but que de lui demander une appréciation scientifique ?

La question vient d'être résolue affirmativement par le tribunal correctionnel d'Avranches, dans un incident relatif à l'affaire du capitaine Regnault, prévenu d'homicide par imprudence. Il a été décidé, après d'intéressants débats contradictoires et sur le savant réquisitoire du ministère public représenté par M. le substitut de Beaurepaire, que ni l'art. 80 du Code d'instruction criminelle, ni l'article 475, n° 12 du Code pénal, n'étaient applicables au médecin qui, n'ayant aucune connaissance des faits, *visu rei auditu*, refusait de répondre à des interpellations scientifiques.

Cette décision importante intéresse le corps médical tout entier, qui verra avec satisfaction, en dehors des cas rigoureux prévus par la loi, le libre exercice de la noble profession de médecin, affranchie de toute crainte.

Une réunion composée de jeunes gens appartenant au commerce de Douai, au nombre de 118, a eu lieu dans les salons de M. Canillot. Ils ont organisé pour la mi-carême une grande cavalcade à cheval. On nous fait connaître leurs projets, et nous pouvons, dès à présent, leur prédire le plus grand succès ; nous ne pouvons que les encourager à persévérer dans cette idée qui a un but louable, de venir en aide aux malheureux et d'amuser la cité. Nous ne doutons point que tous nos concitoyens ne s'empressent de concourir à cette fête philanthropique en se faisant inscrire au nombre de ses organisateurs, et contribuer ainsi à l'éclat de cette réunion, qui, certes, ne sera que très profitable au commerce général de notre localité, en attirant dans nos murs les habitants des villes et des communes voisines. (Courrier douaisien).

Dans quelques jours, dit la Presse, Paris sera le théâtre d'une grande manifestation artistique. Six mille orphéonistes, venus de tous les points de la France, — même des bourgades les plus inconnues, — se réuniront, pour la première fois, dans la vaste enceinte du Palais-de-l'Industrie, sous la conduite du vigilant propagateur du chant choral, M. Eugène Delaporte. Vingt mille personnes environ assisteront à cette solennité imposante.

Assurément, ce sera un remarquable spectacle ! Tous ces artisans obscurs, accourus en foule, bannière déployée, la chanson aux lèvres et la gaieté au cœur, au seul appel d'un homme qui, depuis dix longues années, consacre ses efforts, son intelligence et son savoir à la réalisation d'une noble et généreuse pensée !

Ces six mille voix sympathiques, vibrant sur la même cause, agissant sous la même impulsion, entonnent les mêmes refrains ! Ces militaires vaillants de l'armée musicale, presque tous ouvriers, abandonnant à l'étude les quelques heures de loisir dont le travail les gratifie !

Un tel événement doit avoir sa place marquée dans les annales des arts. Il contient la semence d'un progrès et le germe d'une idée féconde. C'est la communion intellectuelle pénétrant sous la forme de la musique et du chant choral dans les plus simples villages ; c'est aussi l'adoucissement des mœurs dû à la bienfaisante action de l'Orphéon. En effet, les chansons grivoises et les rondes bachiques ont fait leur temps ; les goquettes sont mortes. A leur place on a élevé un édifice durable. Les chanteurs vulgaires se cachent au fond des cabarets équivoques ; les orphéonistes chantent leurs cantiques au grand jour ! L'Orphéon est devenu une institution.

Les villes importantes de nos départements, surtout celles où la tradition conserve pieusement le culte du chant et des arts, ont répondu à l'appel de M. Delaporte.

On nous adresse la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

Monsieur,

En annonçant, dans le journal du 16 de ce mois, que M. Michel Hermann a cessé de faire partie de la troupe du Théâtre des Amateurs, j'ai expliqué les motifs de son départ.

Pour faire taire des calomnies auxquelles je n'avais pas pris, jusqu'à ce jour, la peine de répondre, mais que plusieurs personnes semblent accueillir, je suis obligé de déclarer que M. Michel Hermann reste mon débiteur pour une somme assez importante.

Je vous prie, Monsieur, de publier cette déclaration dans votre prochain numéro et de recevoir toutes mes civilités.

COUVREUR.

Roubaix, 18 mars 1859.

Nous ne connaissons ni de près ni de loin l'intéressant premier rôle du Théâtre des Amateurs ; mais nous pensons que sa modestie serait singulièrement blessée s'il avait connaissance de l'épître que quelques-uns de ses amis (les plus érudits, sans doute) nous ont fait l'honneur de nous adresser.

Nous sommes certain d'être agréable à nos lecteurs en ne publiant pas cette lettre remarquable sous tous rapports.

J. R.

Adultération de la garance et de ses dérivés, par les substances végétales,

PAR M. PERNOD, d'Avignon.

C'est rendre un véritable service à l'industrie que de lui signaler des moyens prompts, faciles et à la portée de ceux mêmes qui ne sont pas habitués aux manipulations chimiques, de constater la sophistication des drogues ; et c'est sous ce point de vue surtout que la notice de M. Pernod, d'Avignon, traitant de l'adultération de la garance et de ses dérivés se recommande particulièrement à l'attention des industriels de notre pays.

Le procédé employé par ce chimiste pour découvrir les falsifications est aussi ingénieux que pratique.

M. Pernod divise les poudres végétales ajoutées frauduleusement à la garance, et surtout à la garancine, en deux classes : la première comprend tous les bois de teinture qui forment avec l'alumine et l'oxyde de fer des composés colorés, tels que le bois de Brésil, campêche, Cuba, &c. ; la seconde se compose des substances renfermant une plus ou moins grande quantité de tannin, n'agissant que sur les mordants de fer. Pour déterminer les substances appartenant à la première catégorie, il suffit en effet, comme l'indique M. Pernod, de tremper une feuille de papier dans du bichlorure acide d'étain, de la placer sur une lame de verre, et de la saupoudrer de la garance ou garancine à essayer. Les moindres parcelles de campêche forment sur le papier des points violets, le bois de Brésil marque en cramoisi, et le Cuba ou quercitron en jaune. Pour reconnaître les substances de la seconde classe, on opère de la même manière ; mais au lieu de se servir du bichlorure d'étain, on trempe le papier dans une dissolution de sulfate de fer. Tous les points occupés par les parcelles de sumac, d'écorce de grenade, de noix de galle, ou autres substances renfermant du tannin, donnent sur le papier une coloration d'un noir bleu d'autant plus intense que la matière est plus riche en tannin.

FAITS DIVERS.

Le rapport moyen général de toutes les naissances des deux sexes en France reste toujours dans la même proportion : 16 à 17, 16 filles pour 17 garçons. Mais cette proportion change chez les enfants naturels : elle est comme 25 filles pour 26 garçons. Cette proportion a aussi éprouvé des exceptions dans certains départements. C'est ainsi que, dans trente-neuf années, il est arrivé quatre fois dans les Basses-Alpes, quatre fois dans les Hautes-Alpes, six fois dans la Corrèze, quatre fois en Corse, quatre fois dans le Lot-et-Garonne, &c., que les naissances des filles ont été plus fortes que celles des garçons.

Le père Enfantin fait donner comme tout le monde, et, qui plus est, il donne, dans sa maison de la rue Chaptal, des bals déguisés. Une solennité travestie et dansante a donc eu lieu chez l'ex-Dieu, qui était déguisé en Turc au milieu de ses ex-disciples, revêtus eux-mêmes de costumes plus ou moins grotesques. Et voilà comment finissent les religions du XIX^e siècle.

A propos du singulier costume choisi par l'inventeur (non breveté) d'une fort singulière religion, quelqu'un disait :

« N'est-il pas merveilleux qu'un homme qui s'est posé comme l'affranchisseur de la femme, finisse par prendre le costume d'un Turc, c'est-à-dire du peuple chez lequel la femme est le plus opprimée ! »

M. Alexandre Dumas père devient un personnage mystérieux. On affirme qu'il était arrivé à Paris, pendant que les journaux marseillais assuraient qu'il était en Provence. Tout ce que l'on peut dire de certain, c'est que M. Dumas a traité avec l'éditeur Cadot pour dix-huit volumes d'impressions de voyage en Russie, en Tartarie, en Georgie, &c. Il paraîtra, à partir du 15 avril, un de ces volumes chaque mois. Dix-huit volumes seulement, c'est bien peu pour Alexandre Dumas !

Il y a quelques jours, le nommé Paris, condamné à six ans de prison pour vol par le tribunal correctionnel de Chartres, était extrait de la maison d'arrêt pour être conduit par deux gendarmes à Paris, par suite de l'appel qu'il avait formé contre le jugement qui l'avait frappé.

Cet appel n'avait probablement d'autre but qu'une tentative d'évasion. En effet, à peine arrivé dans la rue Muret, Paris écarte ses deux gardiens par un brusque mouvement et prend la fuite avec rapidité. Les gendarmes se mettent à sa poursuite ; l'un d'eux ayant fait une chute, le second parvient à rattraper le fugitif, mais dans l'élan de la course, tous deux tombent à terre. Le premier gendarme, qui s'était promptement relevé, arrive alors au secours de son camarade. Paris, qui avait les menottes aux mains et ne pouvait espérer aller bien loin, a été reconduit à la prison, d'où bientôt il est reparti sous bonne escorte, et devenu l'objet d'une surveillance qui lui ôtera probablement toute idée d'une nouvelle tentative d'évasion.

On écrit de Saint-Jean-le-Vieux :

« Les tremblements de terre ont recommencé ; samedi, nous en avons ressenti un très fort et très long ; à dix heures trois quarts du matin, on en a été assez généralement plus effrayé que par les secousses précédentes ; les sonnettes se sont fait entendre, et très certainement les lézards anciennes se sont élargies dans beaucoup de maisons.

Parmi les personnes plus ou moins émuës par ces phénomènes, malheureusement trop fréquents, il y en a qui craignent que nos volcans éteints, dit-on, depuis deux mille ans, ne cherchent à se rallumer ; d'autres attribuent les secousses qui tourmentent notre pays à l'effort des fluides élastiques tendant à se mettre en liberté ; d'autres encore, aux matières vaporisées provenant du centre de la terre, composé de substances qui seraient en état de fusion, vapeurs ardentes communiquant tout à coup le feu à d'autres matières combustibles dans les passages que leur offrent les couches supérieures ; d'autres enfin, sans admettre précisément la fluidité de la masse interne du globe qui, d'après eux, pourrait être infusible, ne rejettent pas entièrement cette dernière opinion, la progression de la chaleur de la terre de sa surface à son intérieur étant si bien connue. »

La fabrication de la fausse monnaie est une des plaies de l'Orient, et il ne se passe guère de semaine, lit-on dans une lettre adressée de Constantinople, 2 mars, au Sémaphore de Marseille, que quelque nouvelle découverte ne vienne défrayer la curiosité publique.

Aujourd'hui, c'est un haut fonctionnaire ottoman, un gouverneur, que le Journal de Constantinople nomme en toutes lettres, appartenant à une ancienne famille musulmane, qui se trouve grandement compromis dans une affaire de ce genre. Dénoncé par ses complices, mandé à Constantinople sous un prétexte qui lui donnait le change, arrêté à son débarquement et incarcéré à la police avec quelques-uns de ses gens, il subit en ce moment une instruction qui fait peser sur lui de très lourdes charges.

Cette affaire a péniblement ému la haute société de Constantinople.

— « Allons boire un verre de vin. — M'invites-tu à manger des beignets ? — Es-tu homme à jouer avec moi un quartier de chevreau ? » Et c'est ainsi qu'ils dépensent la moitié de la somme que les pauvres femmes attendent comme le Messie ; et il nous reste, à nous, les ennuis et la gêne, tandis qu'on leur sert tout préparé et maché. D'ailleurs les salaires sont petits et les besoins sont grands : c'est le propriétaire, c'est le marchand, c'est le charbonnier, c'est le porteur d'eau, c'est l'épicier, c'est le fil à coudre, c'est le tabac, c'est le petit coup de temps en temps, parce qu'enfin celui qui travaille et ne va jamais à l'auberge ne saurait boire toujours de l'eau pure... Tout y passe, et même, on a beau être économe, il est difficile de joindre les deux bouts. J'y réussis pourtant, madame, et c'est miraculeux tout ce que je fais avec les huit réaux que gagne mon Paco.

— Madame, mon mari en gagne seize et nous n'en sommes pas plus riches. Il a juste, lui, les habits qu'il porte ; moi, je n'ai ni bas ni chaus-sure, et les petits ne sont guère mieux couverts qu'au sortir du ventre de leur mère. Le propriétaire, le charbonnier, sans compter les autres, sont constamment sur notre dos, et je n'ai pas le droit de les blâmer, car il y a un siècle qu'ils ne reçoivent pas un *quarto*. Pour achever la fête, nous ne nous couchons jamais en paix. Je ne connais ni le sommeil ni le repos : aussi je sèche à vue d'œil. Ah ! ma chère, on écrirait un roman avec les tribulations que j'endure.

— Mais, ma fille, pourquoi ne pas imiter mon exemple ? Pourquoi ne pas vous rendre à l'atelier les jours de paye ?

— Taisez-vous donc, madame, de grâce ! Mon mari n'est pas un homme à le souffrir, et

si je m'en avisais, je crains bien aussi qu'il ne m'envoyât d'un coup de pied...

— *Ave, Maria* ! Vous pensez qu'il oserait vous frapper ?

— Hélas ! ma fille, on voit bien que vous ignorez ce qui se passe chez nous. Il y aura demain huit jours, Juan, à force de me battre, me mit le corps aussi noir que la cheminée.

— Que le Seigneur nous protège ! Jésus, le brigand d'homme ! Il n'y a donc pas un baigne...

— Doucement, madame, mon mari n'a rien volé à personne. Il a une mauvaise tête, sans doute, et il se laisse entraîner à une multitude de folies ; mais pour honnête homme, il l'est comme pas un.

— Taisez-vous, madame, taisez-vous, par les clous du Christ ! Il faut que vous soyez bonne comme le pain blanc pour aimer encore et défendre un pareil monstre ! Si, comme l'assurent les prêtres, dans le plateau où le bienheureux saint Michel pèse les âmes on met les larmes que nous versons sur la terre, que de mérites n'ont pas devant Dieu les femmes des pauvres !

— C'est vrai, *senora* Mélina, et surtout celles qui n'ont pas rencontré un époux semblable au vôtre.

Ces mots les yeux de Mélina s'humectent de larmes de joie qu'elle essuie du coin de son tablier. N'ayant à ses côtés ni son mari ni ses enfants, pour recevoir les effusions de sa tendresse et de son bonheur ineffable, elle flatte le petit oiseau de la main et s'écrie d'une voix émue :

— Béni soit le Seigneur, qui m'a accordé une félicité si rare sans que je la mérite ! Mon Paco, *senora* Rita, vaut plus que son pesant

d'or. Il ne sait ni lire ni écrire, mais il est la douceur et la bonté mêmes, et il ne cesse de répéter : « Les hommes et les femmes se marient dans le but de supporter ensemble les chagrins de la vie, qui seraient un fardeau trop lourd pour un seul. L'homme, étant le plus fort, doit charger sur son épaule la partie de ce fardeau qui pèse le plus ; il doit aussi soutenir la femme quand elle chancelle, et lui tendre la main quand elle tombe. » Un jour, nous nous prominions à la campagne, mon mari, les enfants et moi, et voilà que, près de nous, un monsieur très-élégant commence à souffleter une pauvre femme. Mon Paco, qui ne peut voir souffrir une mouche et qui attaquerait un lion lui-même, s'il abusait lâchement de sa force, mon Paco s'approche avec son petiot, qu'il tenait par la main, et dit au brutal inconnu en le lui montrant :

« Monsieur, veuillez m'excuser ; mais ne vous paraîtrait-il pas indigne de vous ou de moi de souffleter cette frêle créature ? — Ce serait une indignité, à coup sûr, répliqua le monsieur. — Eh bien ! sachez, reprit mon mari, qu'il est aussi indigne de battre une femme qu'un enfant : les femmes sont des enfants grandelets. Dieu a créé les hommes pour les protéger et non pour les maltraiter. » Pendant ce dialogue, ma chère, je sentais une sueur froide couler sur ma peau et je tremblais que le monsieur ne reçût mal les charitables observations de Paco. Je fus tout ébahie lorsque je le vis, au contraire, offrir sa main à mon mari et lui dire en pleurant :

— Vous avez raison, et je n'oublierai jamais la leçon que vous me donnez. A ce mouvement de repentir inattendu, la dame outragée se frotte les yeux, sourit et tend la main à son cavalier

en signe de pardon ; elle enlace son bras et ils s'éloignent rayonnants de joie, tandis que nous étions aux anges. Alors, ma fille, s'il n'y avait pas eu de monde autour de nous, j'aurais dévoré mon Paco de baisers.

Rita fond en larmes et s'écrie : — Ah ! madame, madame ! Les femmes en général ont bien tort d'estimer dans les hommes la belle mine et non les qualités du cœur !

— Eh ! madame, ce n'est pas leur faute. Dieu a arrangé les choses comme elles sont ; il permet tout ce qui arrive et chacun doit s'armer de patience. Je vous disais donc, car c'est là que je veux en venir, que tous les samedis au coucher du soleil je me dirige, sans faire semblant de rien, vers l'atelier de mon Paco ; je l'attends à la porte, et je le ramène à la maison, car bien qu'il soit bon comme le pain, il est prudent d'empêcher que trois ou quatre mauvais sujets ne l'entraînent ; qui fuit l'occasion fuit le danger, comme dit l'autre. Quant à toucher son argent à la caisse du patron, jamais Mélina Martinez ne le fera, parce que j'humilierais Paco, et que la femme doit entourer son mari de respect au lieu de l'avilir. Bref, madame, nous regagnons le logis bras dessus bras dessous, en examinant les boutiques, et grâce à cela la paye de la semaine n'y arrive pas écornée. Il est heureux que je l'accompagne, ma chère, car, s'il était seul, mon Paco, qui a envie de tout pour sa femme et pour ses enfants, rendrait chargé d'emplètes. — « Voyons, me dit-il, veux-tu que j'achète une de ces balles pour Juanito ? — Non, je lui en ai moi-même achetée une l'autre jour qui rebondit jusqu'au toit. — Femme, le mouchoir que tu as à la tête est percé comme un crible ; veux-tu que nous achetions un de ceux que tu vois à cet étalage ?